



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
12 juin 2014  
Français  
Original : anglais

### Session de 2014

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, Oh Joon  
(République de Corée), à la suite de consultations**

### Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

*Rappelant également* le Sommet mondial de 2005, tenu à New York du 14 au 16 septembre 2005, et son document final<sup>1</sup>,

*Rappelant en outre* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue à New York du 24 au 30 juin 2009, et son document final<sup>2</sup>,

*Rappelant* la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue par l'Assemblée générale du 20 au 22 septembre 2010 à New York, et son document final<sup>3</sup>, ainsi que la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013, et son document final<sup>4</sup>,

\* E/2014/1/Rev.1, annexe II.

<sup>1</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Résolution 68/6 de l'Assemblée générale.



*Rappelant également* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et son document final<sup>5</sup>,

*Rappelant en outre* les résolutions de l'Assemblée générale 68/1, relative au renforcement du Conseil économique et social, 68/204, sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, et 65/146, sur les mécanismes innovants de financement du développement, respectivement datées des 20 septembre 2013, 20 décembre 2013 et 20 décembre 2010, ainsi que ses propres résolutions 2009/30 du 31 juillet 2009, sur la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, et 2013/44 du 26 juillet 2013, sur la suite donnée à la Conférence internationale, et rappelant toutes les autres résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée ou par lui-même,

*Prenant note* du résumé, établi par son président, de la réunion spéciale de haut niveau qu'il a tenue avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organisée à New York les 14 et 15 avril 2014<sup>6</sup>,

*Prenant acte* de la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015<sup>7</sup>,

*Réaffirmant* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>8</sup> dans son intégralité, réitérant l'ensemble de ses termes et son approche globale, et rappelant la volonté d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire,

*Réaffirmant également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et des stratégies de développement nationales dans la réalisation du développement durable, et considérant que les efforts faits par les pays devraient être complétés au plan mondial par des programmes, des mesures et des politiques d'accompagnement propres à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement, compte tenu de la situation de chaque pays et dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté,

*Conscient* des répercussions de la crise financière et économique mondiale sur le développement, sachant que la reprise est inégale et fragile, saluant les efforts qui ont permis de limiter les risques de variations très fortes, d'améliorer la situation des marchés financiers et de soutenir la reprise, et considérant que, pour remédier efficacement aux effets de la crise, il faut donner effet rapidement à tous les engagements pris en faveur du développement,

---

<sup>5</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>6</sup> A/69/83-E/2014/71.

<sup>7</sup> E/2014/53.

<sup>8</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

1. *Réaffirme* qu'il importe de rester pleinement engagé, aux niveaux national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>8</sup>, ainsi qu'il est réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement adoptée par la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>9</sup>, et de continuer de s'employer sans relâche à établir des liens entre toutes les parties prenantes dans le cadre du processus global de financement du développement;

2. *Réaffirme également* le rôle de coordination joué par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le suivi de la question du financement du développement et la nécessité pour celle-ci de continuer à assumer son rôle à cet égard afin d'assurer la continuité et le dynamisme du processus, et souligne de nouveau que toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, doivent participer davantage encore au suivi et à la concrétisation des engagements pris à Monterrey et à Doha;

3. *Salue* la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution [68/204](#) sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, de tenir une troisième conférence internationale sur le financement du développement;

4. *Se félicite* de l'aboutissement des consultations consacrées aux modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement;

5. *Réaffirme* qu'il doit continuer de renforcer le rôle qu'il joue dans la promotion de la cohérence, de la coordination et de la coopération aux fins de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, ainsi que son rôle d'espace de concertation multipartite;

6. *Se félicite* à cet égard des efforts qui sont actuellement déployés, conformément aux dispositions de la résolution [68/1](#) et de son annexe, pour renforcer son rôle d'organe moteur du processus intégré et coordonné de suivi des textes et décisions issus de toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social, environnemental et autres domaines connexes, dans les limites du mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies, et pour lui donner les moyens de veiller à intégrer de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable, comme il en a la charge;

7. *Attend avec intérêt* les rapports du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, demandés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que le rapport de synthèse que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans sa résolution [68/6](#) du 9 octobre 2013, qui seront utiles aux préparatifs de la Conférence, dont le document final devrait apporter une contribution majeure à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et y concourir;

8. *Souligne* qu'il faut bien coordonner les préparatifs de la Conférence et ceux du sommet qui aura lieu en septembre 2015 à l'occasion de l'adoption du

---

<sup>9</sup> Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

programme de développement pour l'après-2015, afin de promouvoir la cohérence des activités et de limiter les doubles emplois;

9. *Invite* le Bureau du financement du développement du Secrétariat à continuer de fournir, en coopération avec toutes les parties prenantes intéressées, des services de secrétariat de qualité au Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et pour les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement afin d'assurer une approche cohérente et intégrée avec celle suivie pour d'autres processus connexes;

10. *Souligne* que le suivi de la question du financement du développement devrait comporter toute une série de manifestations successives, chacune contribuant à l'autre et l'enrichissant, de façon à garantir la mise en place d'une démarche globale et à utiliser plus judicieusement et plus efficacement les ressources et les mécanismes existants;

11. *Se félicite* des discussions de fond qui se sont tenues antérieurement lors des Dialogues de haut niveau sur le financement du développement de l'Assemblée générale et pendant la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et souligne que ces discussions font partie intégrante du suivi de la question du financement du développement, y compris la préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et le renforcent;

12. *Souligne* qu'il faut améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement durant sa réunion spéciale de haut niveau, qui offre un espace de dialogue multipartite;

13. *Se félicite* de l'intensification des échanges et de la coordination entre le personnel et les institutions concernées avant la tenue de sa réunion spéciale de haut niveau;

14. *Constata* que son président, agissant en consultation avec les États Membres, s'efforce de poursuivre la collaboration avec les représentants compétents de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'améliorer l'ordre du jour et la structure de sa réunion spéciale de haut niveau, en envisageant notamment de nouveaux moyens de nature à encourager la participation de ces institutions à un niveau élevé;

15. *Prie* son président, agissant en étroite concertation avec les États Membres, de continuer à coopérer étroitement et à intensifier le dialogue avec les organisations et les parties prenantes intéressées sur tous les éléments relatifs à la préparation de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil, en particulier sur la date et l'ordre du jour de la réunion de l'année suivante, afin de promouvoir des débats plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis sur les principales questions relatives au financement du développement;

16. *Salue* les mesures prises pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, y

compris lors de ses réunions de coordination et d'organisation, et souligne qu'il faut continuer d'améliorer ces modalités;

17. *Encourage* toutes les parties prenantes à envisager d'organiser des séminaires, des discussions de groupe et des exposés dans le cadre de la préparation des manifestations susmentionnées et du concours qu'elles y apportent pour mieux les faire connaître, susciter l'intérêt, promouvoir la participation aux travaux et favoriser la tenue régulière de débats de fond;

18. *Note* la poursuite des discussions sur les mécanismes novateurs de financement du développement et rappelle que ces mécanismes volontaires doivent venir s'ajouter, et non se substituer, aux sources traditionnelles de financement;

19. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et de leurs mandats respectifs;

20. *Se félicite*, à cet égard, que le Président du Comité du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ait invité son président à participer à la réunion du Comité, et note que la participation de ce dernier aux réunions des organes intergouvernementaux des organisations internationales, selon qu'il conviendra, peut contribuer au suivi de la question du financement du développement;

21. *Encourage* le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en particulier le Bureau du financement du développement, à maintenir des échanges réguliers, par l'intermédiaire de son personnel, avec le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, aux fins du renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération, chaque institution agissant dans le cadre défini par ses structures de gouvernance et conformément à son mandat;

22. *Demande* de nouveau aux États Membres et aux autres donateurs potentiels d'envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, permettant d'assurer le suivi de la question du financement du développement, y compris la préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.